



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1° L'approbation électronique du présent règlement, via l'application Mon Club, est obligatoire pour toute inscription. Chacun devra le respecter et le faire respecter pour le bien de tous. **Une copie est disponible sur notre site.**

2° La pré-inscription, via l'application Mon Club, est obligatoire avant toute participation à un cours et 1/4 du règlement minimum est nécessaire afin de valider l'inscription (encaissement au mois de septembre).

Le règlement en plusieurs fois (lissé sur 4 mois consécutifs : septembre, octobre, novembre et décembre par exemple) est admis.

Les chèques antidatés seront interdits et tout frais de rejet sera à la charge de l'adhérent.

Le défaut de paiement entraînera la suspension des cours.

De plus, Olatu Berria Gym, se réserve le droit de refuser l'inscription l'année suivante.

Si vous rencontrez des difficultés passagères, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à contact@olatuberriagym.fr

Pour toute inscription après les vacances de la Toussaint, le premier règlement sera composé ainsi : 50€ de licence + 40€ de jupette + ¼ de la cotisation. Le solde de la cotisation pourra être réglé en 1, 2 ou 3 règlements consécutifs.

3° La période d'essai pour les nouveaux adhérents est de 2 cours. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà du deuxième cours du début de la saison même si votre enfant est absent durant ces 2 premiers cours.

Afin de pouvoir assister au 3^{ème} cours, le solde du règlement doit être effectué.

Seul le Bureau est à même d'accorder un remboursement partiel pour cas de force majeure dûment justifié (au prorata des trimestres écoulés et déduction faite de la licence et des frais de dossier).

Suivant les disponibilités, l'adhésion en cours d'année est possible avec une pré-inscription obligatoire via l'application Mon Club. Le règlement au prorata des mois restants pourra être effectué après les 2 premiers cours d'essai consécutifs gratuits.

4° Les entraîneurs assureront la continuité de l'activité sportive (entraînements en Visio ou en extérieur) si le club subit des contraintes réglementaires en période de crise sanitaire. Dans ce contexte, aucun remboursement ne pourra être demandé.

5° En cas de désistement au cours de la saison, il ne sera accordé aucun remboursement, sauf cas de force majeure dûment justifié. Le remboursement partiel est soumis à la décision du bureau sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'absence (arrêt de plus de trois mois à la pratique de l'activité) ou administratif (mutation...). Cependant, si remboursement il y a, il ne se fera qu'au prorata des trimestres écoulés et déduction faite de la licence et des frais de dossier.

6° La section n'est pas responsable des fermetures de salle décidées par les municipalités, ni du calendrier des compétitions. Ces événements pourront ponctuellement entraîner des modifications de lieux et/ou d'horaires afin de maintenir les séances. Toutefois, certains cours dans l'année pourront exceptionnellement être annulés.

7° L'exactitude sera de rigueur. Tout gymnaste arrivant 10 minutes après le début du cours pourra se voir interdire l'entrée du gymnase si l'entraîneur n'en a pas été prévenu. Il est obligatoire pour les parents responsables ou tuteurs d'accompagner les enfants jusqu'au gymnase afin de s'assurer que la séance ait effectivement lieu. Tous les gymnastes doivent être prêts et en tenue, dans la salle à l'heure du cours, le temps du vestiaire n'étant pas inclus. De même, les parents doivent respecter l'horaire de fin de cours. La présence des parents ou accompagnateurs n'est pas autorisée pendant les cours.

Toute absence, retard ou départ anticipé doit être justifié, cela gênant le travail collectif. A la fin des cours, les gymnastes devront attendre leurs parents dans l'enceinte du gymnase et ne seront autorisés à quitter les lieux qu'avec eux. Ni l'entraîneur, ni les dirigeants de la section ne seront tenus pour responsables en cas d'incident en dehors de la salle (absence au cours, non accompagné jusqu'à la salle...).

8° La préservation de l'intimité dans les vestiaires étant primordiale, l'entrée est interdite aux parents, sauf pour les cours éveils.

9° Olatu Berria Gym n'est pas responsable des objets perdus ou volés pendant les cours. Assurez-vous que les enfants n'amènent pas d'effets personnels de valeur.

10° Une tenue d'entraînement obligatoire pour les groupes loisirs et éveils est à acheter auprès du club en début de saison. Son achat se fait en plus de l'adhésion.

Un tapis de gym/yoga ou serviette est également indispensable pour la pratique sportive (non fourni par le club). Concernant les groupes compétitions, la tenue relève des codes décidés par l'entraîneur.

11° La gymnastique se pratique pieds nus. Ainsi, par mesure de sécurité et d'hygiène, les ongles des mains et des pieds doivent être tenus courts et propres.

De la même manière, les cheveux longs doivent être attachés. Le port de bijoux et de piercing est interdit.

12° Les adhérents doivent respecter le matériel et participer à son installation et à son rangement dans les locaux en début et fin de cours. Les parents sont financièrement responsables des dommages ou dégradations volontaires causées par leur enfant. Tout dégât volontaire pourra entraîner le renvoi définitif de la section.

13° Je respecte mon entraîneur, les bénévoles ainsi que mes camarades de gym au Club mais aussi sur les autres manifestations.

14° Le Club dispose d'un site internet <https://www.olatuberriagym.fr> ainsi que d'une page Facebook et Instagram. Les adhérents et parents d'adhérents sont priés de consulter régulièrement les informations.

15° Le présent règlement ne vise en aucun cas à restreindre les libertés des adhérents, mais à assurer des conditions optimales d'entraînement. Nous souhaitons qu'au sein de notre club chacun puisse se détendre, mais aussi s'entraîner efficacement.